

Paysages &
Environnement
Formation courte



INTERVENANT

Référent du stage
formateur :
Bruno NICOLET

DURÉE, DATE(S) ET LIEU

- 1 jour (7h)
- 9h-12h / 13h-17h

ACCESSIBILITÉ

Dispositif de formation
accessible à un public en
situation de handicap
(contacter votre centre de
formation)

CERTIFICAT INDIVIDUEL À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES « DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT »



OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation relative aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation
- Savoir prendre des décisions sur la manipulation de produits phytopharmaceutiques
- Savoir identifier et prévenir les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement, sur sa santé et celle des personnes de son entourage
- Savoir réagir face aux situations d'exposition aux produits
- Connaître les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

PUBLIC, PRÉ-REQUIS ET INSCRIPTION

- Public : toute personne personne appliquant pour un tiers et participant au choix des produits phytopharmaceutiques.
- Pré-requis : Avoir une activité professionnelle nécessitant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
- Inscription : signature d'une convention
- Accessibilité handicap

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, d'exposés et d'exemples pratiques : les exemples pour aborder l'aspect réglementaire des produits phytopharmaceutiques ainsi que les risques vis-à-vis de la santé et de l'environnement seront adaptés aux caractéristiques et au contexte de la région
- Formation animée avec des supports pédagogiques tels que : diaporama, vidéos (cas de contaminations si moyens de protection non appropriés, témoignages de personnes contaminées, techniques alternatives en ZNA), lecture d'étiquettes de produits phytopharmaceutiques, études de cas pratiques et exercices de mises en situation et de réflexion
- Remise d'un document de synthèse sous format papier à chaque participant et conservé par les participants à l'issue de la formation

PROGRAMME

Accueil, présentation de la formation, tour de table, attentes des stagiaires Réglementation et la sécurité environnementale (2 heures)

- Lois Grenelle 1 et 2, plan Ecophyto
- Définitions : agrément, certificat individuel, certification d'entreprise
- Réglementation spécifique à l'activité du secteur
- Risques et dangerosité pour l'environnement
- Vérification des connaissances par évaluation formative collective et correction

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public (2 heures)

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangerosité et situations d'exposition aux dangers, catégories de populations sensibles
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers
- Principales mesures de protection, de prévention ; mesures d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Conduite à tenir en cas d'accident et mesures d'alerte
- Vérification des connaissances par évaluation formative collective et correction

Réduction de l'usage, méthodes alternatives (3 heures)

- Techniques alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels
- Techniques de lutte intégrée

Modalité de suivi d'évaluation :

- Mode d'évaluation : Vérification des connaissances par évaluation formative collective et correction
- Attestation de suivi de formation permettant le renouvellement du Certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Décideur en Entreprise Soumise à Agrément », valable 5 ans et délivré par la DRAAF
- Bilan de la formation et évaluation de la satisfaction des stagiaires

CONTACTS

AGRICAMPUS RODEZ LA ROQUE
Formation Professionnelle continue et d'apprentissage
Route d'Espalion - CS 73355 ONET-LE-CHÂTEAU
12033 Rodez CEDEX 9

05 65 77 75 03
cfppa.rodez@educagri.fr

